

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019

L'Assemblée générale du club de bridge s'est tenue le 14 septembre au siège du club de bridge à Pertuis.

Après avoir constaté que le quorum était atteint (50 présents et 30 pouvoirs), madame Marie-Claude MONCADA, Présidente du club a ouvert la séance à 13 heures 45 .

Elle a remercié les participants pour leur présence puis a présenté les membres du conseil d'administration citant nommément chacun d'entre eux avec leurs attributions ; J CHAPUS, Vice-Président, - Bernard PIFFAULT, responsable des enseignements -Jean-Jacques MANGION, responsable informatique - Bernard FERRAND, trésorier, - Patricia PIFFAULT responsable de l'intendance et Marie LIBERT secrétaire, excusée

Elle a demandé ensuite à l'assistance si les travaux effectués au sein du club à compter de Février n'avaient pas constitué une trop grande gêne susceptible d'expliquer une baisse de fréquentation à compter de cette date puis, devant la réaction favorable des présents elle a donné diverses informations :

Le projet d'intégration de la FFB au sein du ministère de la jeunesse et des sports est toujours en souffrance.

La journée des associations à Pertuis a été un franc succès et l'opération portes ouvertes au club également : le recrutement de quelques nouveaux adhérents dont des jeunes est prévisible cette année.

Elle a ajouté que le niveau des joueurs était particulièrement satisfaisant puisque le club dispose à l'effectif de 14 premières séries, de 40 deuxième séries et que l'indice moyen relève de la troisième série promo.

Elle y voit le signe de l'intense activité de l'école de bridge, ce qui lui permet de passer la parole à Bernard PIFFAULT et de lui demander de faire le bilan des formations engagées et d'évoquer les perspectives d'avenir.

S'agissant de la formation des jeunes il décline les actions suivantes :

Collège Marie MAURON : 11 élèves dont 5 cadets et 2 finalistes nationaux en première année avec pour initiateurs Marie et Jean CHAPUS, dans le cadre de deux interventions par semaine.

Pour l'année à venir : Marie CHAPUS poursuit son rôle auprès des cadets bénéficiant de l'appui de Lucette ARNAUD et en tant que de besoin d'autres initiateurs - tels Denis COGNAQ et Jacqueline TARDIF qu'il remercie sincèrement d'avoir accepté de s'investir dans ce domaine.

Collège le LUBERON de Cadenet : 20 élèves ont suivi les cours de quatre initiateurs : Bernard FERRAND - Bernard PIFFAULT, et 2 nouveaux : Noëlle MANGION et Pierre CHARLES.

Parmi ces élèves, deux finalistes nationaux ont été sélectionnés.

Pour l'année à venir, une dizaine d'élèves devraient poursuivre en deuxième année et une intervention est prévue dans trois classes avec l'aval de deux professeurs de mathématiques.

Olivier PASCAL, nouvel initiateur, remplace Noëlle MANGION.

Lycée VAL DURANCE : 2 cadets de quatrième année ont été finalistes à Paris : ils ont été formés par Bernard et Marie-Josée FERRAND qui les encadraient à leur domicile.

Pour l'année à venir, l'un d'entre eux se trouve en classe préparatoire à Marseille et sera vraisemblablement perdu pour Pertuis alors que le second, Lucas qui est en terminale, viendra jouer le samedi au club.

S'agissant de la formation des adultes, Bernard PIFFAULT apporte les précisions suivantes :

48 élèves, membres du club ont suivi les enseignements dans le cadre du parcours ci-après :

--- 1^{ère} année : il s'agit d'un cours destiné aux actifs et qui à ce titre est dispensé le soir : il était animé par Yves. TRIERWEILER assisté de Jean-Pierre JAUBERT : 7 personnes l'ont suivi avec assiduité dont 6 actifs.

---2^{ème} année : il s'agit d'un cours animé par Jean-Jacques MANGION et auquel ont participé 6 personnes

---Le cours de consolidation concerne une vingtaine de personnes et était animé par Frank CHAUVALLON avec l'assistance de Billy DELACOU.

---Le cours de perfectionnement dispensé par Bernard PIFFAULT.

Pour l'année à venir une restructuration a été engagée avec le dédoublement de la deuxième année et par conséquent la création d'une troisième année :

---Jean CHAPUS va assurer l'encadrement des primo débutants.

---les cours de perfectionnement et de consolidation seront réunis pour pallier l'absence de Frank CHAUVALLON : Bernard PIFFAULT assurera cette formation.

Parallèlement il faut s'attacher à actualiser le cours élaboré par Pierre CHARRUAULT aux fins de prendre en compte les évolutions du nouveau SEF : Pierre CHARRUAULT prête son concours à cette opération.

Le début des cours ainsi que les jours et les horaires sont affichés au club.

Il aborde ensuite la question des compétitions faisant référence aux meilleures équipes qui ont fait briller le club et fournit l'ensemble des informations techniques et organisationnelles relative à la mise en place d'une nouvelle épreuve : il s'agit de la coupe des clubs qui débutera à Pertuis le 02 Octobre 2019.

Il termine son intervention en félicitant l'ensemble des initiateurs et des animateurs pour leur investissement ainsi que les nouveaux initiateurs qui ont répondu favorablement à l'appel d'offre du club.

Reprenant la parole la présidente s'associe à ces félicitations et n'hésite pas à dire à la cantonade qu'elle accueillerait favorablement toute personne qui accepterait de rejoindre le bureau pour apporter son aide à l'équipe en place.

Poursuivant l'exposé de son rapport moral elle souligne la nombreuse participation aux compétitions et les résultats excellents obtenus par les équipes engagées.

Elle précise que le tableau des performances est affiché et insiste pour que les compétiteurs veillent à bien faire remonter le informations au bureau afin que nul ne soit oublié : sans prétendre être exhaustive, elle cite Richard CAMBEROQUE, Marie-Josée DUMAS, Jacqueline TARDIF, Yves TRIERWEILLER, Denis COGNACQ, Danielle CERINO, deux cadets de CADENET ainsi que des collégiens pour leurs très bonnes performances

Elle souhaite ensuite que l'interclub suscite l'engouement des joueurs espérant qu'une équipe par division de D2 à D5 soit qualifiée.

Quant à la coupe des clubs il faut espérer qu'elle connaisse un plein succès à Pertuis ou son principe d'organisation a été largement porté à la connaissance de tous par mail et par voie d'affichage

Un apéritif clôturera le premier et le dernier tournoi relatif à cette épreuve : celui-ci remplacera l'apéritif du samedi soir que le club ne peut plus assurer financièrement.

Elle termine son rapport moral en remerciant les trois arbitres qui sont présents au quotidien pour assurer le bon déroulement du jeu.

Avant de passer la parole au trésorier elle demande aux participants de voter sur **le rapport moral** : par vote à main levée, celui-ci est **adopté à l'unanimité**.

Bernard FERRAND expose que le bilan financier du club a été arrêté au 31 Août 2019, puis contrôlé et validé le 9 Septembre 2019 par le commissaire aux compte Francis JOLY.

Il ajoute que les frais exceptionnels engagés cette année pour rajeunir le club ont été mis volontairement de côté et pris sur les réserves du livret A pour un montant de 6870 Euro représentant les frais émis pour la réfection des peintures, l'achat de sièges et d'armoires.

Il remarque que malgré un effectif en hausse, (139 adhérents contre 135), un nombre d'élèves en progression, (48 contre 42), le résultat financier enregistre un déficit de 212 Euro.

Il impute cette situation à la baisse de fréquentation des tournois et à la hausse des frais de logement.

Cette baisse chiffrée à 4%, ne comporte pas d'explications rationnelles et semble correspondre à une tendance générale au sein de la FFB, bien que le pourcentage soit légèrement supérieur à Pertuis.

En effet il se situe à 3% au sein de la Fédération, contre 3,5% pour le comité de Provence et 4% à Pertuis.

Tous les tournois enregistrent une baisse avec une poussée le Jeudi où le club a perdu 204 participants : seuls les mardi et mercredi enregistrent une légère progression.

Cette diminution de la participation impacte directement les droits de table qui sont passé de 28 .500 Euro à 25.410 soit une perte de 3.090 Euro.

Les frais de logement progressent de 6% soit 730 Euro de dépenses supplémentaires auxquels il faut ajouter l'apparition d'une taxe sur les ordures ménagères, les frais d'interclub (840 Euro) et le manque à gagner sur le trophée du voyage (600 Euro).

Bernard FERRAND précise que la direction n'est pas restée inactive et que dès la fin du quadrimestre deux mesures d'économie ont été prises :

---Suppression de l'envoi papier des rondes de France pour un gain de 126 Euro en 6 mois.

---Paiement des animations au prix coûtant et suppression du repas de cohésion des bénévoles du bureau.

Il ajoute que compte tenu des incertitudes actuelles sur la courbe des effectifs et sur le pourcentage de fréquentation, des dispositions complémentaires doivent être prises pour revenir à l'équilibre et renflouer la réserve d'argent pour satisfaire d'autres besoins à venir.

Avant de proposer les mesures envisagées pour assainir la situation, il souhaite que **l'assemblée lui donne quitus sur le rapport financier : Par vote à main levée celui-ci est adopté à l'unanimité.**

Après ce vote Bernard FERRAND explicite la démarche du bureau pour proposer trois résolutions :

le bureau après discussion a opté pour des mesures ciblées de préférence à une mesure générale telle le relèvement de tous les droits de table.

Celles-ci concerne les domaines suivants :

---Trophée du voyage : actuellement le club prélève pour ce tournoi 3,50 Euro alors qu'il débourse 4,60 Euro par joueur.

La proposition du bureau est la suivante : faire payer pour ce tournoi 5 Euro par les adhérents et 6,50 Euro pour les extérieurs

Sur interrogation de certains membres une discussion s'engage sur l'opportunité de maintenir ce tournoi . La présidente fait observer qu'il s'agit du tournoi attirant le plus de monde au club .

Devant les positions divergentes émises par les uns et les autres on décide de passer au vote et une large majorité se dégage pour maintenir le principe de ce tournoi - trois personnes seulement ont voté pour sa suppression -

Par ailleurs après discussion l'utilisation de nouveaux tickets pour justifier du paiement des droits de table pour ce tournoi recueille l'assentiment de tous : le club disposant de plaquettes de couleur différente sans avoir besoin de faire de nouveaux tirages.

L'augmentation des droits de table pour ce tournoi est adoptée à l'unanimité.

--Le coût des enseignements : il est proposé de les revaloriser, compte tenu de l'investissement en supports qu'ils exigent, en le portant de 40 à 50 Euro par an : cette mesure est adoptée à l'unanimité.

--Enfin, s'agissant des interclubs, le club prendrait en charge la séance de qualification, les étapes suivantes étant assumées par les participants.

Pour la ou les équipes arrivant en finale les frais d'inscription seront remboursés par le club : cette mesure a également été adoptée à l'unanimité.

Ces votes ayant été acquis et au moment des questions diverses, certains ont proposé de relever purement et simplement tous les droits de table et de maintenir l'apéritif du samedi, d'autres ont

émis l'idée d'assumer la prise en charge des frais d'apéritif, d'autres encore d'instaurer un système de handicap pour les joueurs du mercredi souvent confrontés à des joueurs d'un excellent niveau et ce afin de les motiver.

Bernard PIFFAULT réfléchira à cette dernière proposition.

Quant aux deux autres la présidente a proposé d'évaluer d'abord l'effet des mesures adoptées avant de procéder à des ajustements ou de mettre en place de nouveaux dispositifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente réitérant ses remerciements à tous a clôturé la réunion à 14 heures 45.

Signé : Mme MONCADA,

Présidente du club de Pertuis

Jean CHAPUS

Secrétariat de séance